



## Mariage avec une italienne

Par **Housseem2017**, le **24/11/2017** à **03:02**

Bbonjour je suis étudiant étranger (tunisien) ayant la carte de séjour mentionnée "étudiant" depuis 3 ans. je compte me marier avec une étudiante italienne (italio-tunisienne). Je voudrais savoir si je peux bénéficier d'une carte de résidence? et quelles sont les modalités pour faire le mariage? Et si on fait le mariage en Italie, est-ce que je peux demander une carte séjour en France